

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 270-2015 de concordance relatif à une demande à portée collective - 3^e demande (article 59 de la LPTAA) et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014 et 264-2014)

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 5 octobre 2015, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à préciser les règles négociées avec l'Union des Producteurs Agricoles et la Commission de protection du territoire agricole du Québec en regard à l'établissement d'une nouvelle résidence en zone agricole provinciale et s'appliquant sur l'ensemble de la zone agricole provinciale du territoire municipal.

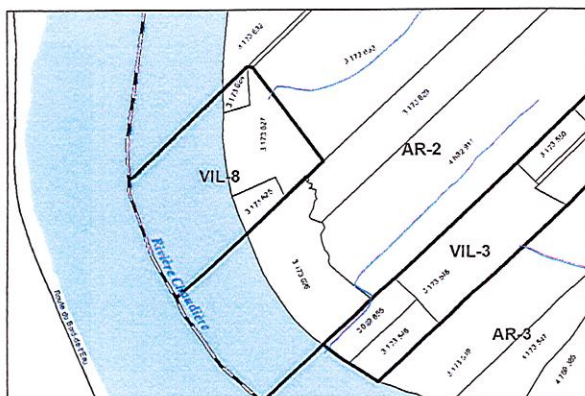
Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce cinquième (5^e) jour d'août deux mille quinze (2015).

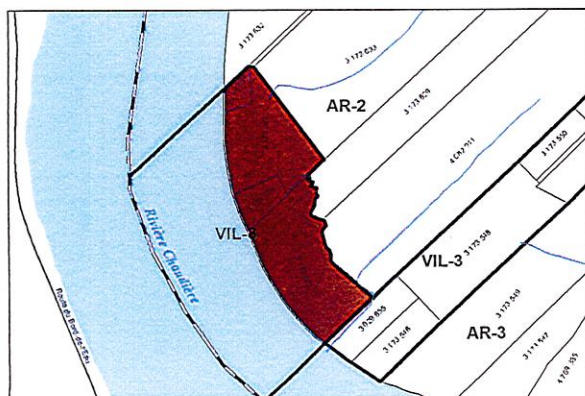
Louise Trachy

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

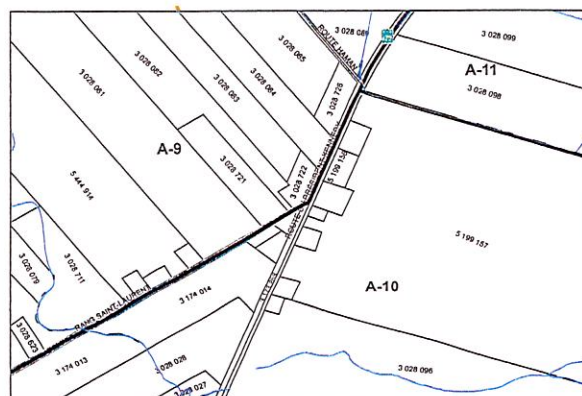
AVANT



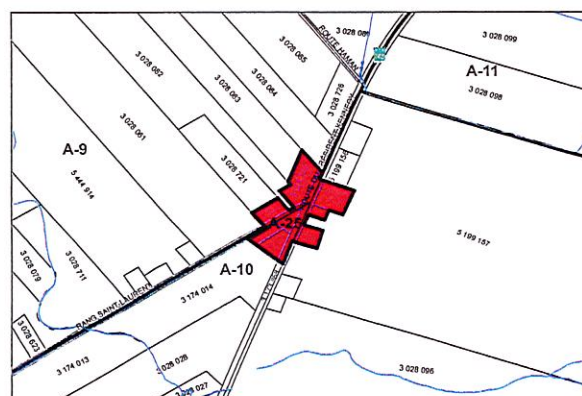
APRÈS



AVANT



APRÈS



CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, ce cinquième (5^e) jour d'août 2015, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce cinquième (5^e) jour d'août deux mille quinze (2015).



Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

